



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 14 mars 2012 à 14 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt,
M. Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur,
M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac,
M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,
M. Réal Boisvert, maire de la municipalité des Coteaux,
Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot,
Mme Gaëtane Legault, maire de la municipalité de Saint-Zotique.

Sont également présents messieurs le directeur général et secrétaire-trésorier, Guy-Lin Beaudoin, et le directeur général adjoint, Raymond Malo, ainsi que mesdames la directrice des ressources humaines et des communications, Mylène Blais, la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Annie Lévesque, et la directrice des opérations, Nadine Ethier.

Est absent monsieur Marc-André Léger, maire de la ville de L'Île-Cadieux.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 12-03-14-01

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'ouvrir** la séance à 14 h 30.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 12-03-14-02

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général fait un bref suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2012 : ADOPTION

CA 12-03-14-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2012 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.



5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 12-03-14-04

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'adopter** la liste MRC 12-03-14.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 12-03-14, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

5.1.2. ACHATS

5.1.2.1. I-PAD POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CA 12-03-14-05

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'acheter** un I-PAD au directeur général, nouvelle génération, comme outil de travail à même le poste budgétaire 02 12000 527.

Proposition adoptée.

5.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS

5.1.3.1. 9^E ÉDITION DU SALON DES VINS DE VAUDREUIL-SOULANGES : DEMANDE DE COMMANDITE

Monsieur le directeur général rappelle la demande d'aide financière pour la 9^e édition du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges. Celle-ci ne cadre pas avec les critères de la politique d'attribution du *Fonds régional de promotion*.

Par conséquent, on ne donne pas suite à la demande d'aide financière.

CA 12-03-14-06

Il est proposé par monsieur **Yvan Cardinal**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **d'acheter** deux (2) billets au coût total de deux-cent-cinquante dollars (250 \$) à même le poste budgétaire 02 12000 340.

Proposition adoptée.

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1. RÉGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME : VALIDITÉ RÉGLEMENTAIRE ET CONSTITUTIONNELLE

Monsieur le directeur général explique que la MRC a reçu une demande d'une municipalité pour réviser le règlement sur les systèmes d'alarme (RMH 110) et de retirer les articles 6 et 7. Le règlement a été analysé à plusieurs reprises. Un avis juridique a été demandé afin de s'assurer de la légalité tant réglementaire que constitutionnelle. Il précise que les articles 6 et 7 sont valides puisque conformes avec les lois habilitantes telles que la *Loi sur les compétences municipales* et raisonnables quant aux atteintes potentielles aux droits fondamentaux prévus par les Chartes.



5.2.2. MEMBRES DE LA MRC SUR DES ORGANISMES

5.2.2.1. REPRÉSENTATION AU COMITÉ TECHNIQUE DU CONSEIL DU BASSIN VERSANT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL-SOULANGES (COBAVER V-S) : NOMINATION

CONSIDÉRANT la demande du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) aux fins de nommer un représentant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au comité technique du COBAVER-VS;

CONSIDÉRANT QUE le comité technique du COBAVER-VS vise à réaliser de manière concertée le plan directeur de l'eau à l'échelle du territoire de gestion intégrée de l'eau par bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE le représentant de la MRC agira en tant que répondant technique pour l'élaboration du plan directeur de l'eau et fournira l'information sur le territoire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 11-02-09-10 nommant madame Élise Phoenix à titre de représentante de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au comité technique du COBAVER-VS;

CONSIDÉRANT QUE madame Élise Phoenix est en congé de maternité et parental;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-03-14-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **de nommer** l'agent d'intervention aux cours d'eau par intérim, monsieur Vincent Martineau, à titre de représentant de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au comité technique du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges (COBAVER-VS) jusqu'au retour de madame Élise Phoenix.

Proposition adoptée.

5.2.2.2. REPRÉSENTATION À L'ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES RÉGIONAUX DES COURS D'EAU DU QUÉBEC (AGRCQ) : NOMINATION

CONSIDÉRANT l'adhésion de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) en mars 2011;

CONSIDÉRANT QU'il faut mandater un représentant de la MRC et un substitut qui participeront au colloque et auront droit de vote à cette association;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 11-03-09-19 nommant l'agente d'intervention aux cours d'eau, madame Élise Phoenix, à titre de représentante officielle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'AGRCQ, et le directeur de l'aménagement du territoire, monsieur Raymond Malo, à titre de substitut à l'AGRCQ;

CONSIDÉRANT QUE madame Élise Phoenix est en congé de maternité et parental;

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Lévesque occupe maintenant le poste de directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CA 12-03-14-08

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **de nommer** l'agent d'intervention aux cours d'eau par intérim, monsieur Vincent Martineau, à titre de représentant officiel de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) jusqu'au retour de madame Élise Phoenix, et **de nommer** la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, madame Annie Lévesque, à titre de substitut à l'AGRCQ.

Proposition adoptée.

5.2.3. RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS : POINT D'INFORMATION

Monsieur le directeur général soumet aux membres le projet de règlement fixant la rémunération des élus. Ce règlement sera à l'ordre du jour du conseil de mars.

5.2.4. RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES : POINT D'INFORMATION

Monsieur le directeur général soumet aux membres le projet de règlement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

Il est convenu que toutes les dépenses situées entre quinze-mille dollars (15 000 \$) et vingt-cinq-mille dollars (25 000 \$) soient discutées et approuvées par le préfet ou le préfet suppléant.

Les membres pourront acheminer leurs commentaires sur le projet de règlement au cours des prochains jours. Un avis donné conformément à l'article 445 alinéa 4 du *Code municipal du Québec* sera envoyé aux membres du conseil au plus tard le 16 mars.

5.2.5. NUMÉRISSEUR / TRACEUR POUR LA GÉOMATIQUE : ACHAT

CONSIDÉRANT le déploiement des services de géomatique offerts par la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la nécessité d'utiliser un numériseur pour géoréférencer les cartes en format papier;

CONSIDÉRANT QUE le traceur actuel est désuet et qu'il ne numérise pas;

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie *Informatique ProContact*;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 6900 700;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-03-14-09

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'autoriser** l'achat d'un numériseur/traceur d'un montant de treize-mille-quatre-cent-six dollars et neuf cents (13 406,09 \$) incluant les taxes de la compagnie *Informatique Procontact*.

Proposition adoptée.

5.2.6. INSPECTEUR RÉGIONAL DES COURS D'EAU : NOMINATION

VU les articles 104, 105 et 107 de la *Loi sur les compétences municipales*;



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

VU l'article 17 du Règlement 183 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges aux fins de nommer un inspecteur régional pour l'application réglementaire;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 09-03-11-16 nommant des fonctionnaires de la MRC à titre d'inspecteur régional aux cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE madame Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau, est en congé de maternité et parental;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-03-14-10

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **de nommer** l'agent d'intervention aux cours d'eau par intérim, monsieur Vincent Martineau, à titre d'inspecteur régional aux cours d'eau et **de l'ajouter** à la liste des autres fonctionnaires nommés en mars 2009.

Proposition adoptée.

5.2.7. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA) : OCTROI DE CONTRAT À LA FIRME ENIGMA COMMUNICATIONS INC.

CONSIDÉRANT le lac à l'épaule d'avril 2011 où les élus de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ont proposé l'élaboration d'un plan intégré de développement et d'aménagement (PIDA);

CONSIDÉRANT le mandat du comité d'orientation du PIDA;

CONSIDÉRANT le projet de vision stratégique de développement élaboré par le comité d'orientation du PIDA;

CONSIDÉRANT le positionnement des élus au lac à l'épaule d'avril 2011 où la participation citoyenne a été retenue comme une composante fondamentale du PIDA;

CONSIDÉRANT l'expertise de la firme *Enigma communications inc.* en matière de planification stratégique en communication dans le développement durable et la responsabilité sociale;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02 61002 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-03-14-11

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu d'octroyer un contrat à la firme *Enigma communications inc.* au montant de onze-mille-trois-cent-vingt-cinq dollars et cinq cents (11 325,05 \$) incluant les taxes afin d'élaborer une approche stratégique et tactique de communications en vue de consulter la population de Vaudreuil-Soulanges sur le projet de vision stratégique et **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

Monsieur le directeur général propose de mettre en place une politique d'achat local. Madame la directrice des opérations y travaille et va faire une proposition aux membres du comité de gestion avant de revenir auprès des membres du comité administratif.



5.2.8. GROUPE FINANCIER AGA : SUIVI DU DOSSIER

Monsieur le directeur général informe les membres des problématiques vécues dans les derniers mois avec le fournisseur Groupe financier AGA. Plusieurs demandes de vérifications ont été effectuées auprès des municipalités locales. Ce dossier a été transféré à l'avocat externe pour suivi.

5.2.9. AUTOROUTE 30 : SUIVI DU DOSSIER

Monsieur le préfet fait un suivi du dossier avec le consortium Nouvelle Autoroute 30. Une rencontre est prévue le 19 mars prochain avec le ministre Pierre Moreau.

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant que la décision d'autoriser des travaux d'aménagement relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT la demande du consortium Nouvelle Autoroute 30 pour creuser une section de deux-cent-trente (230) mètres du cours d'eau naturel G à la sortie du bassin de sédimentation situé à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE pour émettre l'autorisation du creusement d'un cours d'eau naturel, qui est considéré comme un aménagement, cette autorisation est conditionnelle à l'obtention d'une résolution de la MRC comme stipulé à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le comité régional d'aménagement du 1^{er} février 2012 recommande l'adoption d'une résolution autorisant le creusement du cours d'eau naturel G par le consortium Nouvelle Autoroute 30;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-03-14-12

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'autoriser** le consortium Nouvelle Autoroute 30 à procéder à l'aménagement du cours d'eau par le creusement d'une section de deux-cent-trente (230) mètres du cours d'eau naturel G à la sortie du bassin de sédimentation situé à Vaudreuil-Dorion;

que le projet est assujéti à l'émission d'un certificat d'autorisation conforme à Règlements numéro 183 et 183-1.

Proposition adoptée.

5.3. BÂTIMENT

Aucun sujet traité.

6. COMMUNICATIONS

6.1. DEMANDE DU CHÊNE BLEU : VISITE DES ÉLÈVES DU 3^E SECONDAIRE

Monsieur le directeur général a rencontré une étudiante du Chêne bleu pour organiser une rencontre à la MRC avec les fonctionnaires et des élus afin de présenter aux étudiants du 3^e secondaire ce qu'est la MRC de Vaudreuil-Soulanges et les dossiers qu'elle travaille en matière environnementale.

7. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

8. SÉCURITÉ

8.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

9.1. JUGES : AVIS AU MINISTRE DE LA JUSTICE

VU l'article 39 de la Loi sur les cours municipales stipulant qu'un juge cesse d'exercer ses fonctions lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans;

CONSIDÉRANT QUE l'honorable juge Jacques Laurier sera visé par l'article 39 à compter de mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'honorable juge suppléant Michel Jetté sera visé par l'article 39 à compter de juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE la loi prévoit que le ministre de la Justice ainsi que le juge en chef doivent en être avisés dans les meilleurs délais;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-03-14-13

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **d'informer** le ministre de la Justice, monsieur Jean-Marc Fournier, et l'honorable juge en chef, madame Elizabeth Corte ainsi que l'honorable juge en chef adjoint (responsable des cours municipales), monsieur André Perreault, que l'honorable juge Jacques Laurier et l'honorable juge Michel Jetté seront visés par l'article 39 de la *Loi sur les cours municipales*, et ce, respectivement en mai et en juin 2013 et **de demander** la désignation de juges à compter de ces dates.

Proposition adoptée.

10. ENVIRONNEMENT

10.1. COURS D'EAU

10.1.1. RIVIÈRE QUINCHIEN : RETOUR SUR LA SÉANCE D'INFORMATIONS

Madame la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement informe les membres de la séance d'informations qui a eu lieu le lundi 12 mars dernier concernant la rivière Quinchien.

10.1.2. CONSEIL DU BASSIN VERSANT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL-SOULANGES (COBAVER V-S) : RETOUR SUR UNE CORRESPONDANCE

Madame la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement informe les membres qu'une correspondance erronée sur la méthode de calcul des bassins versants de COBAVER V-S a été envoyée aux municipalités. Elle précise qu'une seconde correspondance a été envoyée pour corriger l'information.



10.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.2.1. DÉPLIANT SUR LE RECYCLAGE

Le nouveau dépliant sur le recyclage est déposé.

10.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

11.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

11.1.1.1. MUNICIPALITÉ DES CÈDRES : RÈGLEMENT NUMÉRO 305-15-2008

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 305-15-2008 de la Municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CE MOTIF,

CA 12-03-14-14

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 305-15-2008 de la Municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

11.1.1.2. VILLE DE L'ÎLE-PERROT : RÈGLEMENTS NUMÉROS 579-2 ET 580-18

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 579-2 et 580-18 de la Ville de L'Île-Perrot indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CE MOTIF,

CA 12-03-14-15

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 579-2 et 580-18 de la Ville de L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

11.1.1.3. VILLE DE SAINT-LAZARE : RÈGLEMENT NUMÉRO 869

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 869 de la Ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CE MOTIF,

CA 12-03-14-16

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 869 de la Ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.



11.1.1.4. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENTS NUMÉROS 1275-165, 1613, 1633 ET 1634

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlement numéros 1275-165, 1613, 1633 et 1634 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CE MOTIF,

CA 12-03-14-17

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **que** le comité administratif **émette** l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1275-165, 1613, 1633 et 1634 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

11.1.2. RELOCALISATION DE LA GARE ÎLE-PERROT : PRÉSENTATION DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ÉTUDE DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (AMT)

Madame la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, fait une présentation concernant l'état d'avancement de l'étude de l'Agence métropolitaine de Montréal sur la relocalisation de la gare Île-Perrot.

12. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

12.1. CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT EN COMMUN

Monsieur le directeur général informe les membres que la MRC va signaler son intention de transmettre un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le financement du transport en commun. Par la suite, il sera important de consulter l'ensemble des partenaires à ce sujet.

12.2. PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) : SUIVI DE LA RENCONTRE DU 12 MARS 2012

Monsieur le directeur général informe les membres que le PMAD est entré en vigueur le 12 mars 2012. Une rencontre à ce sujet est prévue dès 16 h.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

14. CULTURE

14.1. MISSION À CÉRET 2012 : PRÉSENTATION

CA 12-03-14-18

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **de mandater** madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité sur la politique culturelle, monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, et madame Nadine Maltais, agente de développement culturel et social, pour la mission à Céret 2012 et **d'autoriser** le directeur général à procéder aux réservations requises et à payer les frais afférents à même le poste budgétaire 02 72000 447.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

Proposition adoptée.

**14.2. PROJET DE LA « CASERNE DES ARTS » DE L'ORGANISME AUTOUR
DE NOUS : DEMANDE**

CONSIDÉRANT la politique culturelle régionale;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Autour de nous veut mettre en place le projet
« Caserne des Arts » en collaboration avec la Ville de Coteau-du-Lac;

CONSIDÉRANT l'appui et l'aide financière significative offerte par la Ville de
Coteau-du-Lac à l'organisme Autour de nous pour ce projet, qui autorise
l'organisme à utiliser et à gérer l'ancienne caserne de pompiers datant de 1929
comme un endroit pour des ateliers de création;

CONSIDÉRANT QUE le projet « Caserne des Arts » propose la création d'un lieu
culturel innovateur dans la région de Vaudreuil-Soulanges qui permettra aux
créateurs de la région d'expérimenter, de faire de la recherche, de donner des
ateliers, d'échanger, de produire des œuvres d'envergure tout en partageant
leurs connaissances avec le public;

CONSIDÉRANT QUE ce lieu permettra de tenir des résidences d'artistes et
d'accueillir des créateurs au niveau national et international;

CONSIDÉRANT QUE les artistes de la région seront les premiers à s'enrichir de
ces nouveaux échanges en apprivoisant de nouvelles idées et de nouvelles
pratiques;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera concrètement à offrir un lieu de
création, de médiation culturelle, d'expérimentation et d'échanges au milieu
culturel de la région;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité sur la politique
culturelle;

POUR CES MOTIFS,

CA 12-03-14-19

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert**
et résolu **d'appuyer** la demande de subvention de l'organisme *Autour de nous*
pour le projet « Caserne des Arts » auprès du ministère de la Culture, des
Communications et de la Condition féminine du Québec.

Proposition adoptée.

15. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

16. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'a été soulevée lors de la période de questions allouée aux
citoyens.



Procès-verbal du comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA 12-03-14-20

Il est proposé par madame **Marie-Claude Nichols**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu que la séance **soit levée** à 15 h 34.

Proposition adoptée.

ROBERT SAUVÉ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier